

**MESSIEURS LES MEMBRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET COMITE EXECUTIF
FEDERATION INTERNATIONALE DE POLO**

Paris, le 2 novembre 2009

Messieurs,

Je viens d'apprendre avec regret que certains d'entre vous avaient l'intention de mettre fin au mandat du Président Patrick GUERRAND-HERMES avant qu'il ne soit régulièrement expiré.

J'entends, par la présente, protester solennellement contre une intention contraire à toute l'éthique du Polo, telle que me l'ont enseignée mes prédécesseurs, le Baron Jacques de NERVO, le Baron Elie de ROTHSCHILD et Guy WILDENSTEIN.

Le Polo rassemble à travers le Monde des gentlemen qui s'adonnent à un sport d'élite, qu'ils soient amateurs ou professionnels.

Sur la forme, il est particulièrement inélégant et contraire aux usages de provoquer une démission ou, pire, de l'exiger et il convient, à tout le moins, de respecter les statuts.

Sur le fond, j'atteste formellement que le Président Patrick GUERRAND-HERMES est un Président d'une remarquable efficacité qui remplit sa mission avec compétence et talent, y ajoutant une générosité exceptionnelle.

C'est grâce à son énergie que le Polo français compte aujourd'hui 890 joueurs, répartis dans 29 Clubs de polo ; le polo Club de Chantilly, qu'il préside, est le plus grand Club de polo en Europe lequel a reçu, d'une manière spectaculaire, le Championnat du Monde 2004 en présence des plus Hautes Autorités de la France et du monde sportif ; son bilan est exceptionnel et ne saurait être mis en doute sans faire preuve d'un parti pris inadmissible.

En conséquence, je précise que, si votre Conseil d'administration et votre Comité exécutif ne respectaient pas les lois de l'Honneur si chères au Polo international, et ses Statuts, la France reconsidérerait les relations qu'elle entretient avec la FIP.

Je demande que cette lettre soit lue lors de votre prochaine réunion du Conseil d'administration et du Comité exécutif.

Je vous prie de croire, Messieurs, à mes sentiments distingués.

Jean-Luc A. CHARTIER

M.R. James ASHTON
Président
FEDERATION INTERNATIONALE DE POLO
millamolongwest@bigpond.com

Paris, le 30 novembre 2009

Monsieur le Président,

Je vous adresse mes félicitations pour votre élection à la Présidence de la Fédération Internationale de Polo, lors de la dernière Assemblée Générale et de son Conseil d'administration.

Je tiens à vous informer toutefois que je regrette les conditions déplorables dans lesquelles est intervenue la démission du Président Patrick GUERRAND-HERMES dont l'action a été remarquable pour le développement du Polo mondial durant sa présidence, ayant fait preuve d'une exceptionnelle générosité personnelle, d'une grande compétence et d'une approche réaliste de l'évolution de notre sport.

Ces circonstances ne font pas honneur à l'éthique de notre sport et sont contraires à ses traditions ancestrales d'élégance et de courtoisie.

Cette conjoncture me conduit à vous demander de rappeler les Ambassadeurs de la Fédération Internationale de Polo auprès de la Fédération Française de Polo, qui ne participeront plus désormais en tant que tels à nos instances françaises.

Je précise, dès à présent, de même, que la Fédération Française de Polo ne participera plus à aucune réunion de la F.I.P. tant que ses statuts n'auront pas été modifiés, afin que, conformément aux règles olympiques et notamment celles du Comité International Olympique, chaque Fédération Nationale membre ne possèdera pas une voix chacune à égalité avec toutes les autres Fédérations nationales, à l'Assemblée et au Conseil d'administration, comme il se doit dans toute organisation internationale démocratique.

Je reste à votre disposition.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments cordiaux.

Jean-Luc A. CHARTIER